



Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin septembre 2020

(en mio CHF)

Nature des recettes ¹⁾	2019			2020	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	3e trimestre	Total	Total	3e trimestre
Recettes fiscales	69'120	66'665	69'886	71'151	64'514
Impôts	63'820	62'675	64'591	65'893	60'578
Impôt fédéral direct	22'748	21'005	23'268	24'042	20'799
Impôt anticipé (retrées sous déduction des remboursements)	7'052	16'563	8'342	7'873	14'869
Droits de timbre	2'320	1'725	2'152	2'170	1'957
Taxe sur la valeur ajoutée	23'400	17'073	22'508	23'590	16'959
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'720	2'067	2'704	2'740	1'900
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'800	1'382	1'793	1'820	1'264
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	20	13	17	15	13
Impôt sur le tabac	2'095	1'481	2'042	2'000	1'595
Impôt sur la bière	113	85	116	113	83
Impôt sur les boissons spiritueuses	241	204	252	240	216
Supplément perçu sur le réseau	1'311	1'076	1'398	1'290	923
Taxes routières	2'455	1'840	2'393	2'415	1'744
Redevance, trafic des poids lourds	1'620	1'171	1'590	1'595	1'187
Redevance, routes nationales	395	371	396	400	336
Impôt sur les automobiles	440	298	407	420	221
Droits de douane	1'140	822	1'143	1'130	853
Impôt sur les maisons de jeu	281	227	305	303	193
Taxes d'incitation	1'354	1'028	1'380	1'340	1'075
Autres recettes fiscales	71	72	73	71	70

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

¹⁾ Revenus avec incidences financières.

Explications concernant le décompte des recettes fiscales

Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1^{er} mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2^e trimestre.

Impôt anticipé

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.

- **Remboursements:** Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre.

Droits de timbre

Les droits de négociation sur les titres et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

TVA

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

Autres impôts

Pour la plupart des autres impôts les plus importants (impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, redevance sur le trafic des poids lourds, redevance pour l'utilisation des routes nationales et droits de douane), le décompte se fait mensuellement. En ce qui concerne les taxes d'incitation environnementales, elles sont décomptées chaque mois ou annuellement.